

Commission permanente du 23 mars 2018

La Région investit pour le développement des TER vers le Luxembourg

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 23 mars 2018 a approuvé le financement de la phase d'industrialisation du projet de mise aux normes du matériel roulant permettant de circuler en France comme au Luxembourg après 2020. L'équipement bi-standard KVB/ERTMS Baseline 3 sera généralisé sur la flotte de rames automotrices TER 2N NG affectées au transport ferroviaire vers le Luxembourg.

Cette opération vise à équiper l'ensemble des 23 rames automotrices TER 2N NG restantes avec le système bi-standard KVB/ERTMS (standard de sécurité des normes européennes). Les travaux seront réalisés, du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020, par SNCF Mobilités dans son technicentre industriel de Saint-Pierre-Des-Corps, établissement spécialisé pour ce matériel.

A l'issue de cette phase, les rames automotrices TER 2N NG du parc TER Grand Est nouvellement équipées, disposeront de l'autorisation spécifique de mise en service commerciale pour circuler aussi bien en unité simple qu'en unité multiple (jusqu'à trois rames) en France et au Luxembourg.

Cette opération est la concrétisation du projet de mise aux normes du matériel roulant régional concerné, d'un montant global de **près de 28 millions d'euros**, qui permettra de pérenniser la desserte régionale transfrontalière au-delà du 1^{er} janvier 2020, date à laquelle les Chemins de fer luxembourgeois mettront en œuvre leur nouveau système de signalisation et de contrôle de vitesse des trains ERTMS (Système européen de surveillance du trafic ferroviaire), entraînant l'arrêt définitif de l'ancien système MEMOR II+.

Ainsi, après avoir financé, dès 2016, les études d'intégration de l'ERTMS sur les 25 rames automotrices TER à 2 niveaux (TER 2N NG) et ensuite, en 2017, le prototype et l'homologation de l'équipement bi-standard KVB/ERTMS Baseline 3 sur deux premières automotrices du parc TER Grand Est, la Région a décidé, lors de la Commission permanente de ce jour, de financer la phase d'industrialisation du projet (phase 3), pour un montant de **16,5 millions d'euros**.

Pour sa réalisation, ce programme financé entièrement par la Région pourra bénéficier de financements européens à l'échéance de l'opération s'élevant à 5,125 millions d'euros (31 %). Cette subvention européenne qui sera attribuée au titre du programme de développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), viendra réduire l'aide régionale.

La Région Grand Est fait de l'accompagnement de la mobilité régionale, interrégionale et transfrontalière une priorité. Autorité Organisatrice des Transports (AOT) ferroviaires régionaux, la Région est ainsi engagée dans une démarche de renforcement de son parc de matériel roulant ferroviaire pour répondre efficacement aux besoins de ses territoires et améliorer la qualité de service pour les usagers.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr